

lancé un « appel pour un transfert de compétences des soins de santé des détenus vers les SPF Santé publique et le SPF Sécurité sociale ». Cet appel s'adresse à tous les responsables politiques concernés. Il semble que ces acteurs aient été entendus.

En effet, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) a publié il y a quelques mois un appel d'offres au sujet d'une étude visant à réaliser une analyse comparative de l'organisation des soins de santé en prison dans d'autres pays pour en tirer des recommandations pour la Belgique. Cette étude est en cours et pourra, espérons-le, produire des recommandations utiles afin d'améliorer l'offre de services de santé aux détenus.

L'inconvénient est qu'actuellement, peu de choses se passent au niveau du ministère de la Justice concernant la santé, l'argument avancé étant que d'éventuelles décisions à ce sujet devront attendre les résultats de cette étude. En parallèle à cette étude, le cabinet de la ministre fédérale de la Santé publique envisage la mise en œuvre de projets pilotes au sein de deux ou trois prisons belges, en Flandre, en Wallonie et peut-être à Bruxelles. Ces projets viseraient spécifiquement le renforcement de l'accompagnement médical et psychosocial des détenus présentant des problèmes de toxicomanie. Des discussions ont commencé entre le niveau fédéral et les entités fédérées compétentes en la matière pour envisager les collaborations possibles. La Commission communautaire française est impliquée dans ces discussions.

Par ailleurs, il convient aussi d'évoquer les incertitudes concernant un autre dossier. L'Ambulatoire Forest, service agréé par la Commission communautaire française, est également financé par le ministère de la Justice dans le cadre du point de contact d'orientation et d'accompagnement (PCOA). Il existe du point de contact le Prisme. Il existe un PCOA dans chaque Région.

Leur subvention de cinq ans arrive à échéance en septembre 2016 et une incertitude plane quant à la reconduction du financement par le ministère de la Justice. J'ai été alertée par l'Ambulatoire Forest à propos de cette situation et j'ai écrit au ministre Koen Geens pour lui demander de clarifier la situation. Je n'ai pas encore reçu de réponse officielle, mais il semble cependant que le ministre cherche une solution pour une prolongation temporaire de la subvention, en attendant les résultats d'une recherche en cours de finalisation sur le travail de ces points de contact. Il s'agit de la recherche *Process and Outcome Study of Prison-based Registration points* (Prosper) menée par l'université de Gand. Je serai évidemment attentive à la suite qui sera réservée à ce problème.

Enfin, vous mentionnez la question de la promotion de la santé en prison. On sait que l'offre en la matière est insuffisante, et ceci est confirmé par un rapport récent de l'asbl CAAP. J'ai souhaité apporter une réponse à ce constat et j'ai eu l'occasion de le faire tout récemment dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral.

Cette CIM intrafrancophone a été créée en vertu d'un accord de coopération établi entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne en 2009 et vise la coordination des politiques en matière de sport et culture, de psychosocial, de formation/enseignement et de santé. L'objectif est naturellement de faciliter la réinsertion.

Elle s'est peu réunie lors de la législature précédente, mais a été réactivée en 2015 par le ministre Rachid Madrane qui la préside. C'est à cette occasion que Mme Fremault a pu rappeler que, dans une entité parallèle, à savoir la Commission communautaire commune, il y a eu une saisine du Comité de concertation par Céline Fremault et Pascal Smet

LES SERVICES DE SANTÉ DANS LES PRISONS BRUXELLOISES
EN PÉRIODE DE GRÈVE

DE MME MAHINUR OZDEMİR

A MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Votre interpellation me donne l'occasion de dresser un état de la situation de ce dossier relatif à la santé dans les prisons. Ce dossier a connu des évolutions importantes au cours de ces derniers mois.

Tout d'abord, il convient de préciser que je répondrai dans le cadre de mes compétences en matière de politique de la santé. Vous évoquez d'autres compétences dans votre interpellation, telles que l'aide aux justiciables qui, comme vous le savez, relève désormais de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les grèves prolongées dans les prisons bruxelloises et dans d'autres ont assurément restreint la possibilité pour les services de santé externes de maintenir leur offre aux détenus. Pour le moment, je n'ai pas encore d'estimation précise de l'impact qu'ont eu ces grèves sur le travail effectué par les services agréés par la Commission communautaire française. Vraisemblablement, l'estimation des dix équivalents temps plein aura été fameusement revue à la baisse pendant cette période troublée.

Les échos qui me reviennent confirment bien qu'après une période très délicate, nous allons vers un retour à la normale, ce dont je ne peux que me réjouir.

Au-delà de cette situation grave, mais, nous l'espérons tous, exceptionnelle, nous sommes confrontés à plusieurs évolutions possibles en matière de services de santé en milieu carcéral, et ceci à court, moyen et long termes. Je commencerai par le long terme. Depuis plusieurs années, des acteurs de terrain, mais aussi le Service public fédéral Santé publique attirent l'attention sur la difficulté d'offrir des soins de santé de qualité dans la configuration actuelle. En effet, c'est le ministère de la Justice qui est compétent pour l'organisation de ces soins et cela pose une série de problèmes, liés d'une part à l'absence de moyens, mais aussi aux tensions entre les exigences de sécurité au sein des prisons d'une part et les droits des détenus en matière de santé, d'autre part.

Sur la base de ce constat, mais aussi en référence aux recommandations internationales, des acteurs de terrain ont

concernant la compétence de l'aide aux justiciables. Il y a eu un engagement de Koen Geens à reprendre les activités des services d'aide aux justiciables et à effectuer un suivi permanent de ces activités. Malheureusement, la grève a reporté cette reprise. Il semble néanmoins que, dans ce domaine également, les choses se (re)mettent en place petit à petit.

La réunion de la CIM intrafrancophone du 20 juin 2016 visait à valider les propositions émanant de groupes de travail thématiques qui reprenaient les thèmes que j'ai cités tout à l'heure : Sport et Culture, psychosocial, Formation / Enseignement et Santé.

En ce qui concerne la Santé, une des propositions a été formulée comme suit : « *Développer deux projets pilotes de promotion de la santé (un à Bruxelles et un en Wallonie) afin de rencontrer les détenus (en cellule) et l'ensemble des acteurs de la prison (personnel de santé, agents de surveillance pénitentiaires, etc.). Ces projets ont pour mission de fournir, selon une approche globale de la santé et d'empowerment, une offre d'information, de sensibilisation et d'orientation vers les acteurs internes et externes à la prison* ». Cette proposition a été validée par la CIM. Pour Bruxelles, je compte la concrétiser en proposant très prochainement au collège d'apporter un soutien financier à une asbl récemment créée, dénommée I.Care, dont l'objectif est justement de diffuser des messages et des outils de prévention et de réduction des risques en prison. D'un point de vue opérationnel, ce nouveau projet s'articulera en trois axes :

- assurer la présence régulière d'un éducateur spécialisé en promotion de la santé qui apportera un soutien individuel et collectif aux détenus et qui sera également en contact avec les agents pénitentiaires et le service médical de la prison afin de les sensibiliser à la promotion de la santé ;
- diffuser une newsletter afin de sensibiliser et d'informer les professionnels de la santé travaillant auprès des détenus et des ex-détenus au sujet de la promotion de la santé et susciter des collaborations avec ces professionnels ;
- mettre en œuvre ou collaborer à des concertations afin de récolter les constats des professionnels actifs en milieu carcéral au sujet de la santé des détenus.

Je voudrais également souligner que cette association, qui rassemble déjà des professionnels travaillant en santé, mais aussi des collaborateurs en dehors du milieu pénitentiaire stricto sensu, a déjà, à titre bénévole, fait l'une ou l'autre intervention dans les prisons. Il s'agit donc à présent de conforter cette mission en l'aidant financièrement.

En conclusion, la santé en milieu carcéral est un enjeu de taille et dans ce dossier comme dans d'autres, j'estime que le niveau fédéral doit prendre ses responsabilités. Les entités fédérées ne peuvent se substituer à lui et pallier ses insuffisances. Les soins de santé relèvent de sa compétence et s'ils bénéficient d'une meilleure organisation dans l'avenir, c'est assurément une bonne chose. Vous avez rappelé à juste titre que la loi de principes stipule une stricte équivalence des soins en prison et en dehors. Nous sommes évidemment loin du compte.

Cela étant dit, et cela a été rappelé lors de la conférence interministérielle, les entités fédérées peuvent apporter une plus-value en offrant aux détenus des services adaptés à leurs besoins, dans le cadre strict de leurs compétences. Cela se fait déjà depuis plusieurs années en ambulatoire et j'espère que le projet de promotion de la santé dont je vous ai parlé pourra contribuer aux mieux-être des personnes détenues et contribuer ainsi à leur réinsertion une fois libérées.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Au sein des services de la Commission communautaire française, les dix ETP qui interviennent dans les prisons le font dans le cadre de services agréés et travaillent principalement dans le cadre de la prévention. Il s'agit donc d'un travail de prévention. Tout ce qui touche aux soins proprement dits relève clairement du niveau fédéral.

Ces dix ETP, malgré la parenthèse préjudiciable pour les détenus liée à la grève, sont bien là et nous comptons bien continuer à les soutenir.

Le nouveau projet concerne la promotion de la santé. Il suppose, quant à lui, un nouveau financement qui sera proposé prochainement au collège. Il s'agit d'un projet pilote.

Concernant les études, j'ai fait allusion à deux études :

- celle qui a été ou va être lancée à la suite de l'appel à projets du KCE pour faire une comparaison avec ce qui se passe à l'étranger. Cette étude, qui peut déboucher sur un transfert de compétences au ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, risque de prendre encore un certain temps et c'est bien ce qui pose problème. En effet, si ça bouge de ce côté-là, il n'y a pas beaucoup d'avancée du côté du ministère de la Justice ;
- celle de l'université de Gand porte spécifiquement sur l'évaluation des points de contact et de coordination. Cette étude est en cours de finalisation et les résultats devraient être connus dans les mois à venir.

C'est bien pour cette raison que je parlais du court, du moyen et du long termes. Le moyen terme ne sera pas encore très confortable pour la première étude. Quant au court terme, il porte sur les actions qui ont repris et sur le nouveau projet pilote.